

## FACTURE ÉLECTRONIQUE

# PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ D'ARTISAN



### LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une Plateforme Agréée (PA) par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures vers des professionnels au format électronique et transmettez les données de facturation vers des particuliers à l'administration via votre plateforme.



### VOTRE SITUATION

### Qu'est-ce qui change pour mon activité d'artisan ?

#### • Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA)

#### • Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre plateforme

#### • Prestations de services :

Vous devrez aussi déclarer l'encaissement de vos factures (paiement reçu)



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

#### ÉTAPE 1

#### Choisissez votre plateforme PA

- **Signer le mandat** de délégation du cabinet pour la réception. Nous pourrions choisir la PA la plus adaptée à votre activité à votre place.

#### ÉTAPE 2

#### Vérifier votre système de facturation

- Si vous ne disposez pas de logiciel spécifique et que vous facturez des professionnels, équipez-vous d'un logiciel compatible. Contactez-nous !
- Sinon, demandez la mise à jour si nécessaire auprès de votre éditeur de logiciel.

#### ÉTAPE 3

#### Formez votre équipe

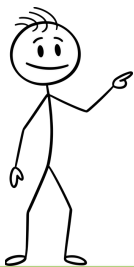
- Prévoyez des formations sur les nouveaux processus de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous

#### ÉTAPE 4

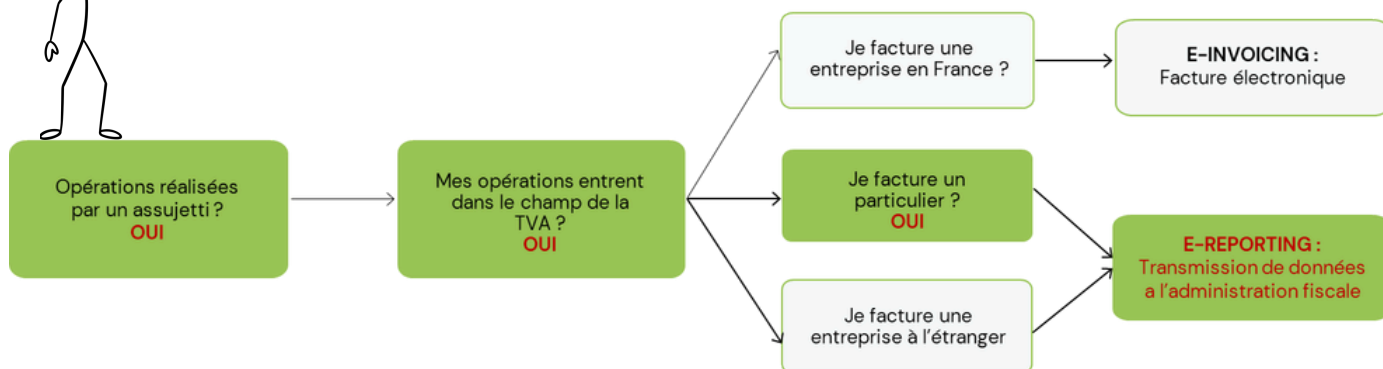
#### Testez votre système avant l'été 2027

- Uniformisez vos process pour tous les clients
- Faites des essais avec des factures test
- Choisissez votre mode de paiement de TVA pour les prestations de services avec votre expert-comptable





*M. Morel, artisan plombier assujetti à la TVA, réalise une intervention chez un particulier. Il remet une facture classique au client.*



## POINTS D'ATTENTION

- **Un acompte = une facture !**
- **Plusieurs logiciels/outils de facturation ?**  
Tous doivent être interopérables et compatibles avec la réforme
- **La réforme ne concerne pas uniquement le mode de transmission des factures, mais également leur contenu, avec l'apparition de nouvelles mentions obligatoires :**
  - le numéro SIREN du client ;
  - l'adresse de livraison, lorsqu'elle est différente de l'adresse de facturation ;
  - la nature de l'opération (vente de biens, prestation de services ou opération mixte) ;
  - la mention « TVA sur les débits », lorsque cette option est applicable.
- **Vous devrez suivre l'avancée du traitement d'une facture et mettre à jour son statut**  
4 statuts obligatoire à compléter : déposée/ rejetée/ refusée/ encaissée



## CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

### AVANT

- Facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### APRÈS

- Facture envoyée automatiquement
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Calcul automatique de la TVA
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

**Besoin d'aide ? Votre expert-comptable vous accompagne !**